



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA MODERNISATION
ET DE L'ACTION TERRITORIALE

SOUS-DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE

BUREAU DE L'ORGANISATION ET DES MISSIONS
DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

Affaire suivie par : Charly BUTIN

charly.butin@interieur.gouv.fr

N° 16-001183-I

Paris, le

02 DEC. 2016

Le préfet, secrétaire général

à

Mesdames et Messieurs
les préfets de département

Objet : PPNG – définition des missions de proximité en préfecture.

Dans le cadre de la réforme « plan préfecture nouvelle génération », les organisations-cibles des préfectures, explicitées par la circulaire du 8 juillet 2016, prévoient la persistance de missions de proximité dans les trois entités suivantes ::

- les directions de la citoyenneté et de la légalité, sur les sujets liés aux passeports, aux cartes nationales d'identité et aux certificats d'immatriculation de véhicules ;
- les directions ou services des sécurités, en lien notamment avec la police administrative des délits routiers ;
- les directions ou services en charge des migrations et de l'intégration, pour recueillir les demandes d'échanges de permis de conduire étrangers.

Dans la perspective de la mise en place opérationnelle des centres d'expertise et de ressources des titres (CERT), la délimitation précise des missions dites « de proximité » dans les directions de la citoyenneté et de la légalité de l'ensemble des préfectures de département apparaît nécessaire.

Ces missions peuvent être regroupées en trois catégories :

- assurer une relation directe avec l'utilisateur lorsque l'instruction de la demande l'exige ;
- assurer une relation et un contrôle directs des professionnels (professionnels du commerce de l'automobile, auto-écoles) ;
- gérer les archives.



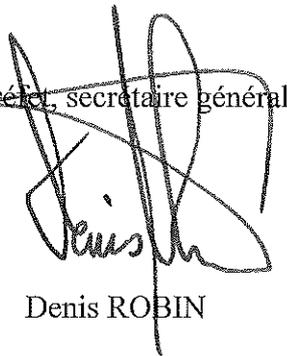
La liste détaillée des missions par titre, susceptible d'évolutions marginales, est détaillée dans la fiche annexée à la présente note.

S'agissant de l'effectif à consacrer à ces missions, il pourra varier entre un et quatre ETP, selon la répartition suivante, construite en fonction de la strate démographique des préfectures et du volume afférent de dossiers à traiter :

<i>Répartition par strate pour un totale de 229 ETP (hors Outre mer)</i>	
1 ETP	24 préfectures (moins de 300 000 habitants)
2 ETP	30 préfectures (301 000 à 600 000 habitants)
3 ETP	19 préfectures (601 000 à 1 million d'habitants)
4 ETP	22 préfectures (plus d'un million d'habitants)

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision que vous estimerez utile.

~~Le préfet, secrétaire général,~~



Denis ROBIN